

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	Six mois 15.000f	Un an 31.000f.
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	-	20.000f. 40.000f
Etranger : Autres Pays	23.000f	46.000f
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro	
Journal légalisé	900 f	Par la poste -

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ARRETES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

2021

14 octobre	Arrêté ministériel n° 033403 fixant les modèles de déclarations d'investiture et de candidature pour les élections municipales du 23 janvier 2022	1573
14 octobre	Arrêté ministériel n° 033404 fixant les modèles de déclarations d'investiture et de candidature pour les élections départementales du 23 janvier 2022	1595
14 octobre	Arrêté ministériel n° 033405 fixant le nombre d'électeurs devant soutenir la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes au niveau de chaque commune	1606
14 octobre	Arrêté ministériel n° 033406 fixant le nombre d'électeurs devant soutenir la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes au niveau de chaque département	1623
14 octobre	Arrêté ministériel n° 033407 fixant le nombre d'électeurs devant soutenir la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes au niveau de chaque ville...	1626

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces

PARTIE OFFICIELLE

ARRETES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté ministériel n° 033403 du 14 octobre 2021 fixant les modèles de déclarations d'investiture et de candidature pour les élections municipales du 23 janvier 2022

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

VU la Constitution ;

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;

VU le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2021-562 du 10 mai 2021 portant fixation de la date du prochain scrutin pour le renouvellement général du mandat des conseillers départementaux et municipaux ;

VU le décret n° 2021-976 du 26 juillet 2021 portant révision exceptionnelle des listes électorales,

ARRÊTE :

Article premier. - Les documents relatifs aux déclarations d'investiture et de candidature pour les élections municipales du 23 janvier 2022, sont fixés conformément aux modèles joints en annexes.

Art. 2. - Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

**ELECTIONS MUNICIPALES
DU 23 JANVIER 2022**

MODELES DE FORMULAIRES

Destinés

aux PARTIS POLITIQUES légalement constitués,
aux COALITIONS DE PARTIS POLITIQUES légalement constitués
et aux ENTITES REGROUPANT DES PERSONNES INDEPENDANTES

NB : le dépôt des dossiers de déclaration de candidatures est effectué au niveau de la Préfecture ou de la Sous-préfecture du ressort

ANNEXE I

**DECLARATION D'INVESTITURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022****(Parti politique, Coalition de partis politiques ou Entité indépendante)****(1)****Mme, Mlle, Mr (2) (Prénoms, nom, qualité, adresse complète, n° de téléphone) (3)****A**

Mme, Mlle, Mr (2) le Préfet du Département de

le Sous-préfet de l'Arrondissement de (2)

OBJET : Déclaration d'investitureDûment mandaté(e) par (*intitulé exact du parti politique, de la coalition de partis politiques ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes*)

Je vous fais connaître qu'en application des dispositions des articles L.278 et L.281 du Code électoral, le parti, la coalition de partis politiques, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente, a décidé de participer aux élections municipales du 23 janvier 2022 pour le compte de la Commune de.....en donnant son investiture aux candidats figurant sur les listes (annexes III et IV) jointes à la présente déclaration.

Notre liste porte le titre suivant (4) :

.....

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) *Nom du parti, de la coalition de partis politiques légalement constitués ou de l'entité indépendante*

(2) *Rayer la mention inutile*

(3) *Identité du mandataire du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante*

(4) *Le titre est facultatif (il est différent du nom du parti de la coalition ou de l'entité)*

ANNEXE II

DECLARATION D'INVESTITURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022

(Parti politique, Coalition de partis politiques ou Entité indépendante)

(1)

Mme, Mlle, Mr (2) (*Prénoms, nom, qualité, adresse complète, n° de téléphone*) **(3)**

A

Mme, Mlle, Mr (2) le Préfet du Département de

le Sous-préfet de l'Arrondissement de (2)

OBJET : Déclaration de candidature

Conformément aux dispositions des articles L.278 et L.281 du Code électoral, le parti politique, la coalition de parti politique, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente décide de participer aux élections municipales du 23 janvier 2022 pour le compte de la Commune de.....(4).

En conséquence, les personnes figurant sur la liste faisant l'objet de l'annexe III, font acte de candidature pour le scrutin majoritaire, tandis que celles figurant sur la liste en annexe IV font acte de candidature pour le scrutin proportionnel.

Pour l'impression de nos bulletins de vote et conformément à la maquette, sur support électronique et papier, jointe nous avons choisi la ou les (2) couleurs (5) pour le fond, avec des écritures de couleurs (5)..... ainsi que le symbole

..... et le sigle suivant (6) :

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Nom du parti, de la coalition de partis politiques légalement constitués ou de l'entité indépendante

(2) Rayer la mention inutile

(3) Identité du mandataire du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante

(4) Nom de la commune où la liste se présente

(5) Les bulletins ne sont pas imprimés en quadrichromie, la liste a droit à deux (2) couleurs sur du papier offset 80g

(6) Le sigle est facultatif

ANNEXE III

**FORMULAIRE
DE PRESENTATION DE LA LISTE DES CANDIDATS
POUR LE SCRUTIN MAJORITAIRE**

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 2022

Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante

TITRE (éventuellement)

.....
COMMUNE DE (1)

I. TITULAIRES (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1								
2								
..etc								

II. SUPPLEANTS (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1								
2								
..etc								

(1) Nom de la commune où la liste se présente

(2) Le nombre est déterminé par le décret fixant le nombre de conseillers à élire par commune et leur répartition entre les deux modes de scrutin. (*A rappeler que, pour le scrutin majoritaire, le nombre des suppléants est égal au nombre des titulaires*)

NB : - Les listes sont déposées en double exemplaires :

- * L'original pour la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures
- * La copie pour la C.E.N.A
- Le « **titre** » pour la liste n'est pas obligatoire
- Chaque feuillet de la liste est paraphé par le mandataire

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste de candidats, le mode « **paysage** » doit être utilisé.

ANNEXE IV

**FORMULAIRE
DE PRESENTATION DE LA LISTE DES CANDIDATS
POUR LE SCRUTIN PROPORTIONNEL**

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 2022

Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante

TITRE (éventuellement)

.....
COMMUNE DE (1)

I. TITULAIRES (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1								
2								
..etc								

II. SUPPLEANTS (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1								
2								
..etc								

(1) Nom de la commune où la liste se présente

(2) Le nombre est déterminé par le décret fixant le nombre de conseillers à élire par commune et leur répartition entre les deux modes de scrutin. (*A rappeler que, pour le scrutin proportionnel, le nombre des suppléants est égal à la moitié du nombre des titulaires*)

NB : - Les listes sont déposées en double exemplaires :

- * L'original pour la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures
- * La copie pour la C.E.N.A
- Le « **titre** » pour la liste n'est pas obligatoire
- Chaque feuillet de la liste est paraphé par le mandataire

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste de candidats, le mode « **paysage** » doit être utilisé.

ANNEXE V

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022
(à remplir et à signer par tous les candidats, titulaires et suppléants, présentés par
un parti politique légalement constitué ou une coalition de partis politiques légalement constitués)

Nom du parti politique ou de la coalition de partis politiques

Mme, Mlle, Mr (1) (*Prénoms nom du candidat*)

A

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de
 le Sous-préfet de l'Arrondissement de (1)

OBJET : Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné(prénoms et nom)

né(e) le à, fils, fille (1) de et de
 domicilié(e) à sexe exerçant la profession de
 inscrit(e) sur la liste électorale de (2) sous le n°
 déclare être candidat(e) aux élections municipales qui auront lieu le 23 janvier 2022.

Investi(e) par le parti politique, la coalition de partis politiques (1)

(3)

Je figure en qualité de titulaire de suppléant (4) sur :

1°- la liste pour le scrutin majoritaire (4) de la Commune de (2).....
 2°- la liste pour le scrutin proportionnel (4) de la Commune de (2).....

Je certifie sur l'honneur n'être candidat(e) que sur cette liste, je jouis de mes droits civiques et politiques et je ne me trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral.

Fait à le 2021

Signature (5)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Commune de vote du candidat

(3) Nom exact et complet du parti politique ou de la coalition de partis politiques

(4) Cocher la case concernée par le statut du candidat

(5) Signature obligatoire du candidat.

NB : Le mandataire doit veiller à ce que la présente déclaration soit personnellement signée par le candidat.

ANNEXE VI

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022
(à remplir et à signer par tous les candidats, titulaires et suppléants,
présentés par une entité regroupant des personnes indépendantes)

Nom de l'entité regroupant des personnes indépendantes

Mme, Mlle, Mr (1) (*Prénoms et nom du candidat*)

A

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

le Sous-préfet de l'Arrondissement de (1)

OBJET : Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné (prénoms et nom)

né(e) le à fils, fille (1) de et de
 domicilié(e) à sexe exerçant la profession de
 inscrit(e) sur la liste électorale de (2) sous le n°
 déclare être candidat(e) aux élections municipales qui auront lieu le 23 janvier 2022.

Investi(e) par l'entité regroupant des personnes indépendantes

(3)

Je figure en qualité de titulaire de suppléant (4) sur :

1°- la liste pour le scrutin majoritaire (4) de la Commune de (2).....

2°- la liste pour le scrutin proportionnel (4) de la Commune de (2).....

Je certifie sur l'honneur n'être candidat(e) que sur cette liste, je jouis de mes droits civiques et politiques et je ne me trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral.

En ma qualité de candidat indépendant, j'atteste que je ne milite dans aucun parti politique ou que j'ai cessé toutes activités militantes dans un parti politique depuis au moins douze mois (1)

Fait à le 2021

Signature (5)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Commune de vote du candidat

(3) Nom exact et complet de l'entité regroupant des personnes indépendantes

(4) Cocher la case concernée par le statut du candidat

(5) Signature obligatoire du candidat.

NB : Le mandataire doit veiller à ce que la présente déclaration soit personnellement signée par le candidat

ANNEXE VII

PIECES A JOINDRE
A LA DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

La déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat (titulaire ou suppléant) de l'une des pièces suivantes :

- 1 **un extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ;**
- ou**
- 2 **une photocopie (recto et verso) légalisée de la carte d'identité biométrique (CEDEAO).**

NB : - La **déclaration sur l'honneur** par laquelle le candidat certifie qu'il pose sa candidature, qu'il n'est candidat que sur une seule liste et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral ; est incluse dans le formulaire de la déclaration individuelle de candidature (annexe V).

- L'attestation par laquelle le parti politique ou la coalition de partis politiques investit l'intéressé en qualité de candidats, fait l'objet de l'annexe I (Déclaration d'investiture).

- Au **moment du dépôt** le dossier de déclaration individuelle de candidature **doit être complet.** Seule la substitution de pièces périmées ou comportant des erreurs matérielles est autorisée conformément aux dispositions de l'article L.286, alinéa 2 du Code électoral.

- Les candidats **déclarés élus** sont tenus de produire dans les quinze (15) jours suivant leur élection, **sous peine de déchéance de leur mandat, un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.** (*Article L.281 du Code électoral*)

**LE MANDATAIRE DE LA LISTE DOIT, EN OUTRE, DEPOSER AUPRES
DE LA COMMISSION DE RECEPTION DES DOSSIERS
DE DECLARATION DE CANDIDATURES**

- **La lettre par laquelle il est dûment désigné mandataire**
- **La quittance confirmée par une attestation signée par le Directeur général de la Caisse de Dépôt et Consignations, ou leurs copies, attestant du dépôt de la caution.**

ANNEXE VIII

**MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE COALITION DE PARTIS POLITIQUES LEGALEMENT CONSTITUÉS**

Nom de la coalition de partis politiques légalement constitués**A**

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

le Sous-préfet de l'Arrondissement de (1)

OBJET : Notification de nom
d'une coalition de partis politiques légalement constitués

Je soussigné (2) en ma qualité de mandataire (3), je me présente ce jour à (heure) devant la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures, instituée pour les besoins des élections municipales du 23 janvier 2022, pour la notification du nom d'une coalition de partis politiques légalement constitués, conformément aux dispositions de l'article L.278 du Code électoral.

Cette coalition dénommée

est composée des partis politiques légalement constitués suivant(s) (4)

.....

Elle a choisi comme titre (5)

Fait à le

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Rayer la mention inutile**(2) Identité complète du mandataire****(3) Le mandataire doit, avant toute sollicitation, déposer auprès de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures la lettre qui atteste qu'il est dûment mandaté par la coalition qu'il déclare représenter.****(4) Cette liste est exclusivement composée de partis politiques légalement constitués****(5) Le titre est facultatif (il est différent du nom de la coalition)*****NB : Cette formalité de notification du nom auprès de l'autorité administrative compétente est obligatoirement effectuée au plus tard la veille du dépôt des dossiers de déclaration de candidatures.***

ANNEXE IX

**MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE ENTITE REGROUANT DES PERSONNES INDEPENDANTES**

L'entité regroupant des personnes indépendantes**A**

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

le Sous-préfet de l'Arrondissement de (1)

**OBJET : Notification de nom
d'une entité regroupant des personnes indépendantes**

Je soussigné (2) en ma qualité de mandataire (3), je me présente ce jour à (heure) devant la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures, instituée pour les besoins des électeurs municipales du 23 janvier 2022, pour la notification du nom d'une entité regroupant des personnes indépendantes, conformément aux dispositions de l'article L.278 du Code électoral.

Cette entité est dénommée

Conformément aux dispositions de l'article L.278 du Code électoral, je tiens à votre disposition la liste des électeurs de la Commune qui soutiennent notre candidature.

Ell a choisi comme titre (4)

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Rayer la mention inutile**(2) Identité complète du mandataire****(3) Le mandataire doit, avant toute sollicitation, déposer auprès de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures la lettre qui atteste qu'il est dûment mandaté par la coalition qu'il déclare représenter****(4) Le titre est facultatif (il est différent du nom de l'entité)**

NB : Cette formalité de notification du nom auprès de l'autorité administrative compétente est obligatoirement effectuée au plus tard la veille du dépôt des dossiers de déclaration de candidatures

ANNEXE X

REPUBLIQUE DU SENEGLAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 2022

.....(1)

BORDEREAU DE DEPOT
DES DOSSIERS DE DECLARATION DE CANDIDATURES

COMPOSITION DU DOSSIER (2)

- | | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 1. Déclaration d'investiture | <input type="checkbox"/> | 2. Déclaration de candidature | <input type="checkbox"/> |
| 3. Quittance et attestation de la caution | <input type="checkbox"/> | | |
| 4. Listes d'électeurs soutenant la candidature d'une entité indépendante (3) | <input type="checkbox"/> | | |

SCRUTIN MAJORITAIRE

Total des candidats présentés pour ce type de scrutin (4) TITULAIRES (5) SUPPLEANT (5)

- | | |
|--|--------------------------|
| - Nombre total de déclarations individuelles de candidature | <input type="checkbox"/> |
| - Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées | <input type="checkbox"/> |

- | | |
|--|--------------------------|
| - Nombre total de déclarations individuelles de candidature | <input type="checkbox"/> |
| - Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées | <input type="checkbox"/> |

SCRUTIN PROPORTIONNEL

Total des candidats présentés pour ce type de scrutin (4) TITULAIRES (5) SUPPLEANT (5)

- | | |
|--|--------------------------|
| - Nombre total de déclarations individuelles de candidature | <input type="checkbox"/> |
| - Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées | <input type="checkbox"/> |

- | | |
|--|--------------------------|
| - Nombre total de déclarations individuelles de candidature | <input type="checkbox"/> |
| - Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées | <input type="checkbox"/> |

(6) Dépôt effectué auprès du : - Préfet du Département de à (heure)
- Sous-préfet de l'Arrondissement à (heure)

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes

(2) Cocher la case concernée

(3) Uniquement pour les entités regroupant des personnes indépendantes

(4) Indiquer le nombre total des candidats présentés pour ce mode de scrutin (titulaires et suppléants)

(5) Indiquer le nombre de titulaires et de suppléants et mentionner dans les cases le nombre total des pièces individuel les concernant.

(6) Rayer la mention inutile

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 23 JANVIER 2022**

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE

MODELES

DE FORMULAIRES

Destinés

**aux PARTIS POLITIQUES légalement constitués, aux
COALITION DE PARTIS POLITIQUES légalement constitués et
aux ENTITES REGROUPANT DES PERSONNES INDEPENDANTES**

**NB : Le dépôt des dossiers de déclaration de candidatures est effectué au niveau de la
Préfecture du ressort.**

ANNEXE XI

DECLARATION D'INVESTITURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022

(Parti politique, Coalition de partis politiques ou Entité indépendante)

(1)

Mme, Mlle, Mr (2) (Prénoms, nom, qualité, adresse complète, n° de téléphone) (3)

A

Mme, Mlle, Mr (2) le Préfet du Département de

OBJET : Déclaration d'investiture

Dûment mandaté(e) par (*intitulé exact du parti politique, de la coalition de partis politiques ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes*)

Je vous fais connaître qu'en application des dispositions des articles L.281 du Code électoral, le parti, la coalition de partis politiques, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente, a décidé de participer aux élections municipales du 23 janvier 2022 pour le compte de la Ville de.....en donnant son investiture aux candidats figurant sur la liste (annexes III) jointe à la présente déclaration.

Notre liste porte le titre suivant (4) :

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Nom du parti, de la coalition de partis politiques légalement constitués ou de l'entité indépendante

(2) Rayer la mention inutile

(3) Identité du mandataire du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante

(4) Le titre est facultatif (il est différent du nom du parti, de la coalition ou de l'entité)

(5) Les bulletins ne sont pas imprimés en quadrichromie, la liste a droit à deux (2) couleurs sur du papier offset 80g

ANNEXE XII

DECLARATION DE CANDIDATURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022

(Parti politique, Coalition de partis politiques ou Entité indépendante)

(1)

Mme, Mlle, Mr (2) (*Prénoms, nom, qualité, adresse complète, n° de téléphone*) (3)

A

Mme, Mlle, Mr (2) le Préfet du Département de**OBJET : Déclaration de candidature**

Conformément aux dispositions des articles L.278 et L.279 du Code électoral, le parti politique, la coalition de parti politique, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente décide de participer aux élections municipales du 23 janvier 2022 pour le compte de la Ville de.....(4).

En conséquence, les personnes figurant sur la liste faisant l'objet de l'annexe III, font acte de candidature pour le scrutin proportionnel.

Pour l'impression de nos bulletins de vote et conformément à la maquette, sur support électronique et papier, jointe nous avons choisi la ou les (2) couleurs (5) pour le fond, avec des écritures de couleurs (5) ainsi que le symbole

..... et le sigle suivant (6) :

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) *Nom du parti, de la coalition de partis politiques légalement constitués ou de l'entité indépendante*

(2) *Rayer la mention inutile*

(3) *Identité du mandataire du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante*

(4) *Nom de la Ville où la liste se présente*

(5) *Les bulletins ne sont pas imprimés en quadrichromie, la liste a droit à deux (2) couleurs sur du papier offset 80g*

(6) *Le sigle est facultatif.*

ANNEXE XIII

**FORMULAIRE
DE PRESENTATION DE LA LISTE DES CANDIDATS
POUR LE SCRUTIN PROPORTIONNEL**

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 2022

Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou l'entité indépendante

TITRE (éventuellement)

.....
VILLE DE (1)

I. TITULAIRES (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Commune de vote	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1									
2									
..etc									

II. SUPPLEANTS (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Commune de vote	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1									
2									
..etc									

(1) Nom de la Ville où la liste se présente

(2) Le nombre est déterminé par le décret fixant le nombre de conseillers à élire par Ville et leur répartition entre les deux modes de scrutin. (*A rappeler que, pour le scrutin proportionnel, le nombre des suppléants est égal à la moitié du nombre des titulaires*)

NB : - Les listes sont déposées en double exemplaires :

- * L'original pour la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures ;
- * La copie pour la C.E.N.A.

Chaque feuillet de la liste est paraphé par le mandataire

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste de candidats, le mode « paysage » doit être utilisé.

ANNEXE XIV

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022
(à remplir et à signer par tous les candidats, titulaires et suppléants, présentés par
un parti politique légalement constitué ou une coalition de partis politiques légalement constitués)

Nom du parti politique ou de la coalition de partis politiques

Mme, Mlle, Mr (1) (*Prénoms, nom, du candidat*)

A

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné(prénoms et nom)
 né(e) le à fils, fille (1) de et de
 domicilié(e) à sexe exerçant la profession de
 inscrit(e) sur la liste électorale de (2) sous le n°
 déclare être candidat(e) aux élections municipales qui auront lieu le 23 janvier 2022.
 Investi(e) par le parti politique, la coalition de partis politiques (1)

(3)

Je figure en qualité de titulaire de suppléant (4) sur la liste pour le scrutin proportionnel de la Ville de.....

Je certifie sur l'honneur n'être candidat(e) que sur cette liste, je jouis de mes droits civiques et politiques et je ne me trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral.

Fait à le 2021

Signature (5)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Commune d'inscription du candidat

(3) Nom exact et complet du parti politique ou de la coalition de partis politiques

(4) Cocher la case concernée par le statut du candidat

(5) Signature obligatoire du candidat.

NB : Le mandataire doit veiller à ce que la présente déclaration soit personnellement signée par le candidat.

ANNEXE XV

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
pour les élections municipales du 23 janvier 2022
(à remplir et à signer par tous les candidats, titulaires et suppléants,
présentés par une entité regroupant des personnes indépendantes)

Nom de l'entité regroupant des personnes indépendantes

Mme, Mlle, Mr (1) (*Prénoms, nom du candidat*)

A

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné(prénoms et nom)

né(e) le à fils, fille (1) de et de

domicilié(e) à sexe exerçant la profession de

inscrit(e) sur la liste électorale de (2) sous le n°

déclare être candidat(e) aux élections municipales qui auront lieu le 23 janvier 2022.

Investi(e) par l'entité regroupant des personnes indépendantes

(3)

je figure en qualité de titulaire de suppléant (4) sur la liste pour le scrutin proportionnel de la Ville de

Je certifie sur l'honneur n'être candidat(e) que sur cette liste, je jouis de mes droits civiques et politiques et je ne me trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral.

En ma qualité de candidat indépendant, j'atteste que *je ne milite dans aucun parti politique ou que j'ai cessé toutes activités militantes dans un parti politique depuis au moins douze mois (1).*

Fait à le 2021

Signature (5)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Commune d'inscription du candidat

(3) Nom exact et complet du parti politique ou de la coalition de partis politiques

(4) Cocher la case concernée par le statut du candidat

(5) Signature obligatoire du candidat.

NB : Le mandataire doit veiller à ce que la présente déclaration soit personnellement signée par le candidat

ANNEXE XVI

PIECES A JOINDRE
A LA DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

La déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat (titulaire ou suppléant) de l'une des pièces suivantes :

- 1 **un extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ;**
ou
- 2 **une photocopie (recto et verso) légalisée de la carte d'identité biométrique (CEDEAO).**

NB : - La **déclaration sur l'honneur** par laquelle le candidat certifie qu'il pose sa candidature, qu'il n'est candidat que sur une seule liste et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral ; est inclus dans le fomulaire de la déclaration individuelle de candidature (annexes XIV et XV)

- L'attestation par laquelle le parti politique ou la coalition de partis politiques investit l'intéressé en qualité de candidats, fait l'objet de l'annexe XI (Déclaration d'investiture)
- Au **moment du dépôt** le dossier de déclaration individuelle de candidature **doit être complet**. Seule la substitution de pièces périmées ou comportant des erreurs matérielles est autorisée conformément aux dispositions de l'article L.286, alinéa 2 du Code électoral.
- Les candidats **déclarés élus** sont tenus de produire dans les quinze (15) jours suivant leur élection, **sous peine de déchéance de leur mandat, un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.** (*Article L.281 du Code électoral*)

**LE MANDATAIRE DE LA LISTE DOIT, EN OUTRE, DEPOSER AUPRES
DE LA COMMISSION DE RECEPTION DES DOSSIERS
DE DECLARATION DE CANDIDATURES**

- **La lettre par** laquelle il est dûment désigné mandataire
- **La quittance** confirmée par une **attestation** signée par le Directeur général de la Caisse de Dépôt et Consignations, ou leurs copies, attestant du dépôt de la caution.

ANNEXE XVII

**MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE COALITION DE PARTIS POLITIQUES LEGALEMENT CONSTITUÉS**

Nom de la coalition de partis politiques légalement constitués**A**

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : Notification de nom
d'une coalition de partis politiques légalement constitués

Je soussigné (2) en ma qualité de mandataire (3), je me présente ce jour à (heure) devant la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures, instituée pour les besoins des élections municipales du 23 janvier 2022, pour la notification du nom d'une coalition de partis politiques légalement constitués, conformément aux dispositions de l'article L.278 du Code électoral, en vue de participer au scrutin proportionnel pour la Ville de

Cette coalition dénommée

est composée des partis politiques légalement constitués suivant(s) (4)

.....

Elle a choisi comme titre (5)

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Rayer la mention inutile**(2) Identité complète du mandataire****(3) Le mandataire doit, avant toute sollicitation, déposer auprès de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures la lettre qui atteste qu'il est dûment mandaté par la coalition qu'il déclare représenter****(4) Cette liste est exclusivement composée de partis politiques légalement constitués****(5) Le titre est facultatif (il est différent du nom de la coalition)**

ANNEXE XVIII

**MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE ENTITE REGROUANT DES PERSONNES INDEPENDANTES**

Nom de la coalition de partis politiques légalement constitués**A**

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

**OBJET : *Notification de nom
d'une entité regroupant des personnes indépendantes***

Je soussigné (2) en ma qualité de mandataire (3), je me présente ce jour à (heure) devant la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures, instituée pour les besoins des élections municipales du 23 janvier 2022, pour la notification du nom d'une entité regroupant des personnes indépendantes, conformément aux dispositions de l'article L.278 du Code électoral, en vue de participer au scrutin proportionnel pour la Ville de

Cette entité est dénommée

Conformément aux dispositions de l'article L.296 du Code électoral, je tiens à votre disposition la liste des électeurs de la Ville qui soutiennent notre candidature.

Elle a choisi comme titre (4)

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Identité complète du mandataire

(3) Le mandataire doit, avant toute sollicitation, déposer auprès de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures la lettre qui atteste qu'il est dûment mandaté par la coalition qu'il déclare représenter

(4) Cette liste est exclusivement composée de partis politiques légalement constitués

(5) Le titre est facultatif (il est différent du nom de l'entité)

ANNEXE XIX

REPUBLIQUE DU SENEGLAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 2022

.....(1)

BORDEREAU DE DEPOT
DES DOSSIERS DE DECLARATION DE CANDIDATURES

COMPOSITION DU DOSSIER (2)

Déclaration d'investiture Déclaration de candidature Quittance et attestation de la caution Listes de souteneurs (3)

SCRUTIN PROPORTIONNEL

Total des candidats présentés pour ce type de scrutin (4) TITULAIRES (5) SUPPLEANTS (5) - Nombre total de déclarations individuelles de candidatures - Nombre total de déclarations individuelles de candidatures - Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées - Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées

Dépôt effectué auprès du Préfet du Département de à (heure)

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes

(2) Cocher la case concernée

(3) Uniquement pour les entités regroupant des personnes indépendantes

(4) Indiquer le nombre total des candidats présentés pour ce mode de scrutin (titulaires et suppléants)

(5) Indiquer le nombre de titulaires et de suppléants et mentionner dans les cases le nombre total des pièces individuel les concernant.

Arrêté ministériel n° 033404 du 14 octobre 2021 fixant les modèles de déclarations d'investiture et de candidature pour les élections départementales du 23 janvier 2022

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

VU la Constitution ;

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;

VU le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2021-562 du 10 mai 2021 portant fixation de la date du prochain scrutin pour le renouvellement général du mandat des conseillers départementaux et municipaux ;

VU le décret n° 2021-976 du 26 juillet 2021 portant révision exceptionnelle des listes électorales,

ARRÊTE :

Article premier. - Les documents relatifs aux déclarations d'investiture et de candidature pour les élections départementales du 23 janvier 2022, sont fixés conformément aux modèles joints en annexes.

Art. 2. - Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

**ELECTIONS DÉPARTEMENTALES
DU 23 JANVIER 2022**

MODELES DE FORMULAIRES

Destinés

aux PARTIS POLITIQUES légalement constitués,

aux COALITIONS DE PARTIS POLITIQUES légalement constitués

et aux ENTITES REGROUPANT DES PERSONNES INDEPENDANTES

NB : le dépôt des dossiers de déclaration de candidatures est effectué au niveau de la Préfecture du ressort.

ANNEXE I

DECLARATION D'INVESTITURE
pour les élections départementales du 23 janvier 2022

(Parti politique, Coalition de partis politiques ou Entité indépendante)

(1)

Mme, Mlle, Mr (2) (*Prénoms, nom, qualité, adresse complète, n° de téléphone*) **(3)**

A

Mme, Mlle, Mr (2) le Préfet du Département de

OBJET : *Déclaration d'investiture*

Dûment mandaté(e) par (*intitulé exact du parti politique, de la coalition de partis politiques ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes*)

Je vous fais connaître qu'en application des dispositions des articles L.243 et L.246 du Code électoral, le parti, la coalition de partis politiques, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente, a décidé de participer aux élections départementales du 23 janvier 2022 pour le compte du Département de.....en donnant son investiture aux candidats figurant sur les listes (annexes III et IV) jointes à la présente déclaration.

Nos listes portent toutes le titre (4) :

.....
Fait à le

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) *Nom du parti politique légalement constitué, de la coalition de partis politiques légalement constitués ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes*

(2) *Rayer la mention inutile*

(3) *Identité du mandataire du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante*

(4) *Le titre est facultatif (il est différent du nom du parti de la coalition ou de l'entité)*

ANNEXE II

**DECLARATION D'INVESTITURE
pour les élections départementales du 23 janvier 2022****(Parti politique, Coalition de partis politiques ou Entité indépendante)****(1)****Mme, Mlle, Mr (2) (Prénoms, nom, qualité, adresse complète, n° de téléphone) (3)****A**

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : Déclaration de candidature

Conformément aux dispositions des articles L.243 et L.246 du Code électoral, le parti politique, la coalition de parti politique, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente, a décidé de participer aux élections départementales du 23 janvier 2022 pour le compte du Département de.....(4).

En conséquence, les personnes figurant sur la liste faisant l'objet de l'annexe III, font acte de candidature pour le scrutin majoritaire, tandis que celles figurant sur la liste en annexe IV font acte de candidature pour le scrutin proportionnel.

Pour l'impression de nos bulletins de vote et conformément à la maquette, sur support électronique et papier, jointe nous avons choisi la ou les (2) couleurs (5) pour le fond, avec des écritures de couleurs (5)..... ainsi que le symbole
..... et le sigle suivant (6) :

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Nom du parti politique légalement constitué, de la coalition de partis politiques légalement constitués ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes

(2) Rayer la mention inutile

(3) Identité du mandataire du parti de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante

(4) Nom du département où la liste se présente

(5) Les bulletins ne sont pas imprimés en quadrichromie, la liste a droit à deux (2) couleurs sur du papier offset 80g

(6) Le sigle est facultatif.

ANNEXE III

**FORMULAIRE
DE PRESENTATION DE LA LISTE DES CANDIDATS
POUR LE SCRUTIN MAJORITAIRE**

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 23 JANVIER 2022

Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante
TITRE (éventuellement)

.....
DÉPARTEMENT DE (1)

I. TITULAIRES (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Commune de vote	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1									
2									
..etc									

II. SUPPLEANTS (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Commune de vote	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1									
2									
..etc									

(1) La liste majoritaire départementale doit **obligatoirement** comporter pour chacune des communes au minimum un (01) un candidat titulaire et un candidat suppléant, inscrits sur la liste électorale de ladite commune, (*Article L.231-2 du Code électoral*)

(2) Le nombre est déterminé par le décret fixant le nombre de conseillers à élire par département et leur répartition entre les deux modes de scrutin. (*A rappeler que, pour le scrutin majoritaire, le nombre des suppléants est égal au nombre des titulaires*)

NB : - Les listes sont déposées en double exemplaires :

- * L'original pour la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures ;
- * La copie pour la C.E.N.A.
- Le « **titre** » pour la liste n'est pas obligatoire.
- Chaque feuillet de la liste est paraphé par le mandataire.

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste de candidats, le mode « **payage** » doit être utilisé.

ANNEXE IV

**FORMULAIRE
DE PRESENTATION DE LA LISTE DES CANDIDATS
POUR LE SCRUTIN PROPORTIONNEL**

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 23 JANVIER 2022

Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante

TITRE (éventuellement)

.....
DÉPARTEMENT DE (1)

I. TITULAIRES (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Commune de vote	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1									
2									
..etc									

II. SUPPLEANTS (2)

.....(....) candidat(s)

N° d'ordre	Prénoms	Nom	Date et lieu de naissance	Sexe	Numéro d'inscription (carte d'électeur)	Commune de vote	Profession	Domicile	Service, Emploi et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1									
2									
..etc									

(1) Le nombre est déterminé par le décret fixant le nombre de conseillers à élire par département et leur répartition entre les deux modes de scrutin.

(A rappeler que, pour le scrutin proportionnel, le nombre des suppléants est égal à la moitié de celui des titulaires)

NB : - Les listes sont déposées en double exemplaires :

- * L'original pour la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures ;
- * La copie pour la C.E.N.A.
- Le « **titre** » pour la liste n'est pas obligatoire.
- Chaque feuillet de la liste est paraphé par le mandataire.

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste de candidats, le mode « **paysage** » doit être utilisé.

ANNEXE V

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
pour les élections départementales du 23 janvier 2022
 (à remplir et à signer par tous les candidats, titulaires et suppléants, présentés par
 un parti politique légalement constitué ou une coalition de partis politiques légalement constitués)

Nom du parti politique ou de la coalition de partis politiques

Mme, Mlle, Mr (1) (*Prénoms, nom du candidat*)

A

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné(prénoms et nom)

né(e) le à fils, fille (1) de et de
 domicilié(e) à sexe exerçant la profession de
 inscrit(e) sur la liste électorale de (2) sous le n°
 déclare être candidat(e) aux élections départementales qui auront lieu le 23 janvier 2022.
 Investi(e) par le parti politique, la coalition de partis politiques (1)

(3)

Je figure en qualité de titulaire de suppléant (4) sur :

1°- la liste pour le scrutin majoritaire (4) du Département de (2).....
 2°- la liste pour le scrutin proportionnel (4) du Département de (2).....

Je certifie sur l'honneur n'être candidat(e) que sur cette liste, je jouis de mes droits civiques et politiques et je ne me trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral.

Fait à le

Signature (5)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Commune de vote du candidat

(3) Nom exact et complet du parti politique ou de la coalition de partis politiques

(4) Cocher la case concernée par le statut du candidat

(5) Signature obligatoire du candidat.

NB : Le mandataire doit veiller à ce que la présente déclaration soit personnellement signée par le candidat

ANNEXE VI

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
pour les élections départementales du 23 janvier 2022
(à remplir et à signer par tous les candidats, titulaires et suppléants,
présentés par une entité regroupant des personnes indépendantes)

Nom de l'entité regroupant des personnes indépendantes

Mme, Mlle, Mr (1) (*Prénoms, nom du candidat*)

A

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné(prénoms et nom)

né(e) le à fils, fille (1) de et de

domicilié(e) à sexe exerçant la profession de

inscrit(e) sur la liste électorale de (2) sous le n°

déclare être candidat(e) aux élections départementales qui auront lieu le 23 janvier 2022.

Investi(e) par l'entité regroupant des personnes indépendantes

(3)

.....

Je figure en qualité de titulaire de suppléant (4) sur :

1°- la liste pour le scrutin majoritaire (4) du Département de

2°- la liste pour le scrutin proportionnel (4) du Département de

Je certifie sur l'honneur n'être candidat(e) que sur cette liste, je jouis de mes droits civiques et politiques et je ne me trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral.

En ma qualité de candidat indépendant, j'atteste que je ne milite dans aucun parti politique ou que j'ai cessé toutes activités militantes dans un parti politique depuis au moins douze mois (1)

Fait à le 2021

Signature (5)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Commune de vote du candidat

(3) Nom exact et complet de l'entité regroupant des personnes indépendantes

(4) Cocher la case concernée par le statut du candidat

(5) Signature obligatoire du candidat.

ANNEXE VII

PIECES A JOINDRE
A LA DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

La déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat (titulaire ou suppléant) de l'une des pièces suivantes :

1 un **extrait de naissance datant de moins de six (06) mois** ;

ou

2 une **photocopie (recto et verso) légalisée de la carte d'identité biométrique (CEDEAO)** ;

NB : - La déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat certifie qu'il pose sa candidature, qu'il n'est candidat que sur une seule liste et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral ; est incluse dans le formulaire de la déclaration individuelle de candidature (annexe V)

- L'attestation par laquelle le parti politique ou la coalition de partis politiques investit l'intéressé en qualité de candidats, fait l'objet de l'annexe I (Déclaration d'investiture)

- Au **moment du dépôt** le dossier de déclaration individuelle de candidature **doit être complet**. Seule la substitution de pièces périmées ou comportant des erreurs matérielles est autorisée conformément aux dispositions de l'article L.251, alinéa 2 du Code électoral.

- Les candidats **déclarés élus** sont tenus de produire dans les quinze (15) jours suivant leur élection, **sous peine de déchéance de leur mandat, un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.** (*Article L.246 du Code électoral*)

**LE MANDATAIRE DE LA LISTE DOIT, EN OUTRE, DEPOSER AUPRES
DE LA COMMISSION DE RECEPTION DES DOSSIERS
DE DECLARATION DE CANDIDATURES**

- **La lettre par laquelle il est dûment désigné mandataire**
- **La quittance** confirmée par une **attestation** signée par le Directeur général de la Caisse de Dépôt et Consignations, ou leurs copies, attestant du dépôt de la caution.

ANNEXE VIII

**MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE COALITION DE PARTIS POLITIQUES LEGALEMENT CONSTITUEES**

Nom de la coalition de partis politiques légalement constitués

A

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : *Notification de nom
d'une coalition de partis politiques légalement constitués*

Je soussigné (2) en ma qualité de mandataire (3), je me présente ce jour à (heure) devant la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures, instituée pour les besoins des élections départementales du 23 janvier 2022, pour la notification du nom d'une coalition de partis politiques légalement constitués, conformément aux dispositions de l'article L.232 du Code électoral.

Cette coalition dénommée

est composée des partis politiques légalement constitués suivant(s) (4)

Elle a choisi comme titre (5)

Fait à le 2021

Signature et cachet (du mandataire)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Identité complète du mandataire

(3) *Le mandataire doit, avant toute sollicitation, déposer auprès de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures la lettre qui atteste qu'il est dûment mandaté par la coalition qu'il déclare représenter*

(4) Cette liste est exclusivement composée de partis politiques légalement constitués

(5) Le titre est facultatif (il est différent du nom de la coalition)

NB : Cette formalité de notification du nom auprès de l'autorité administrative compétente est obligatoirement effectuée au plus tard la veille du dépôt des dossiers de déclaration de candidatures

ANNEXE IX

**MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE ENTITE REGROUANT DES PERSONNES INDEPENDANTES**

Nom de l'entité indépendante regroupant des personnes indépendantes**A**

Mme, Mlle, Mr (1) le Préfet du Département de

OBJET : Notification de nom
d'une entité regroupant des personnes indépendantes

Je soussigné (2) en ma qualité de mandataire (3), je me présente ce jour à (heure) devant la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures, instituée pour les besoins des élections départementales du 23 janvier 2022, pour la notification du nom d'une entité regroupant des personnes indépendantes, conformément à l'article L.232 du Code électoral.

Cette entité est dénommée

Conformément aux dispositions de l'article L.243 du Code électoral, je tiens à votre disposition la liste des électeurs du département qui soutiennent notre candidature

Elle a choisi comme titre (4)

Fait à le 2021

Signature et cachet
(du mandataire)

(1) Rayer la mention inutile**(2) Identité complète du mandataire****(3) Le mandataire doit, avant toute sollicitation, déposer auprès de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures la lettre qui atteste qu'il est dûment mandaté par la coalition qu'il déclare représenter****(4) Le titre est facultatif (il est différent du nom de l'entité)**

NB : Cette formalité de notification du nom auprès de l'autorité administrative compétente est obligatoirement effectuée au plus tard la veille du dépôt des dossiers de déclaration de candidatures

ANNEXE X

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES DU 23 JANVIER 2022

.....(1)

**BORDEREAU DE DEPOT
DES DOSSIERS DE DECLARATION DE CANDIDATURES**

COMPOSITION DU DOSSIER (2)

- | | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 1. Déclaration d'investiture | <input type="checkbox"/> | 2. Déclaration de candidature | <input type="checkbox"/> |
| 3. Quittance et attestation de la caution | <input type="checkbox"/> | | |
| 4. Listes d'électeurs soutenant la candidature d'une entité indépendante (3) | <input type="checkbox"/> | | |

SCRUTIN MAJORITAIRE

Total des candidats présentés pour ce type de scrutin (4)

TITULAIRES (5)

SUPPLEANTS (5)

- Nombre total de déclarations individuelles de candidatures

- Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées

SCRUTIN PROPORTIONNEL

Total des candidats présentés pour ce type de scrutin (4)

TITULAIRES (5)

SUPPLEANTS (5)

- Nombre total de déclarations individuelles de candidatures

- Nombre total d'extraits de naissance ou de photocopies de CNI légalisées

Dépôt effectué auprès du Préfet du Département de à (heure)

Fait à le 2021

Le mandataire

(Signature et cachet)

(1) Nom du parti, de la coalition de partis politiques ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes

(2) Cocher la case concernée

(3) Uniquement pour les entités regroupant des personnes indépendantes

(4) Indiquer le nombre total des candidats présentés pour ce mode de scrutin (titulaires et suppléants)

(5) Indiquer le nombre de titulaires et de suppléants et mentionner dans les cases le nombre total des pièces individuelles les concernant.

Arrêté ministériel n° 033405 du 14 octobre 2021 fixant le nombre d'électeurs devant soutenir la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes au niveau de chaque commune

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

VU la Constitution ;

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur, modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;

VU le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2021-562 du 10 mai 2021 portant fixation de la date du prochain scrutin pour le renouvellement général du mandat des conseillers départementaux et municipaux ;

VU le décret n° 2021-976 du 26 juillet 2021 portant révision exceptionnelle des listes électorales en vue des élections départementales et municipales du 23 janvier 2022,

ARRÈTE :

Article premier. - En application des dispositions des articles L.278 et R.44 du Code électoral, le nombre d'électeurs représentant deux pour cent (2%) de l'électorat de chaque commune pour le soutien d'une candidature présentée par une entité regroupant des personnes indépendantes, en vue de sa participation aux élections municipales du 23 janvier 2022, est fixé conformément aux tableaux ci-dessous.

Si les résultats du calcul de ce pourcentage tombent sur un nombre décimal, le nombre entier suivant est retenu.

REGION DE DAKAR

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
DAKAR	GOREE PLATEAU GUEULE TAPEE-FASS-COLOBANE FANN POINT E - AMITTE MEDINA BISCUTERIE GRAND DAKAR DIEUPPEUL - DERKLE HANN-BEL AIR SICAP LIBERTE H.LM MERMOZ SACRE CŒUR OUAKAM NGOR YOFF- GRAND YOFF PATTE D'OIE CAMBERENE PARCELLES ASSAINIESS	43 713 751 342 1.000 724 648 553 679 599 516 486 777 199 1.065 1.614 474 492 1.918

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
GUEDIAWAYE	GOLF SUD 1.070 SAM NOTAIRE 886 NDIAREME LIMAMOULAYE 529 MEDINA GOUNASS 451 WAKHINANE NIMZATH 986	
KEUR MASSAR	MALIKA 548 KEUR MASSAR NORD 1.101 JAXAAY -PARCELLES 330 KEUR MASSAR SUD 571 YEUMBEUL NORD 1.138 YEUMBEUL SUD 872	
PIKINE	DALIFORT 381 DJIDAH THIAROYE KAO 918 GUINAW RAIL NORD 325 GUINAW RAIL SUD 439 PIKINE EST 524 PIKINE OUEST 736 PIKINE NORD 578 DIAMAGUEUNE SICAP MBAO 1.144 MBAO 989 THIAROYE GARE 480 THIAROYE SUR MER 537 TIVAOUANE DIACKSAO 513	
RUFISQUE	BARGNY 546 SENDOU 38 RUFISQUE EST 852 RUFISQUE NORD 849 RUFISQUE OUEST 644 DIAMNIADIO 267 SEBIKOTANE 313 YENNE 290 BAMBIOR 337 TIVAOUANE PEUL - NIAGA 457 SANGALKAM 496	

REGION DE DIOURBEL

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
BAMBEY	BAMBEY 334 DINGUIRAYE 95 BABA GARAGE 156 KEUR SAMBA KANE 157 NGOYE 305 NDANGALMA 276 NDONDOL 159 THIAKHAR 155 LAMBAYE 219 REFANE 218 GAWANE 95 NGOGOM 226	
DIOURBEL	DIOURBEL 657 GADE ESCALE 32 KEUR NGALGOU 56 NDANKH SENE 76 NDINDY 121 TAIBA MOUTOUPHA 77 TOUBA LAPPE 29 NDOULO 106 NGOHE 204 PATTAR 136 TOCKY GARE 133 TOURE MBONDE 89	
MBACKE	MBACKE 824 DALLA NGABOU 72 MISSIRAH 82 NGHAYE 54 TOUBA FALL 59 TOUBA MOSQUEE 5.519 DAROU SALAM TYP 49 DAROU NAHIM 32 KUEL 58 MADINA 50 TOUBA MBOUL 75 TAIBA THIEKENE 32 DENDEYE GOUYE GUI 54 NDIOUMANE 40 SADIO 183 TAIF 150	

REGION DE FATICK

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
FATICK	FATICK	428
	DIOFFIOR	160
	DIAKHAO	64
	DIAOULE	121
	MBELLACADIAO	136
	NDIOB	155
	THIARE NDIALGUI	172
	DJILASSE	93
	FIMELA	266
	LOUL SESSENE	183
	PALMARIN FACAO	96
	NIAKHAR	277
	NGAYOKHEME	228
	PATAR	215
	DIARRERE	253
	DIOUROUP	205
	TATTAGUINE	262
FOUNDIOUGNE	FOUNDIOUGNE	104
	SOKONE	206
	DIAGANE BARKA	72
	DIOSSIONG	178
	DJILOR	176
	MBAM	118
	NIASSENE	112
	PASSY	125
	SOUM	56
	BASSOUL	125
	DIONEWAR	151
	DJIRNDA	102
	KEUR SALOUM DIANE	164
	KEUR SAMBA GUEYE	176
	KARANG POSTE	126
	NIORO ALASSANE TALL	224
	TOUBACOUTA	291

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
GOSSAS	GOSSAS COLOBANE MBAR NDIENE LAGANE OUADIOUR PATAR LIA	169 185 202 99 112 131

REGION DE KAFFRINE

BIRKELANE	BIRKELANE DIAMAL KEUR MBOUCKI TOUBA MBELLA MABO MBEULEUP NDIOGNICK SEGRE GATTA	105 98 86 91 208 50 178 52
KAFFRINE	KAFFRINE NGANDA BOULEL GNIBY KAHI DIAMAGADIO DIOKOUL MBELBOUCK KATHIOTTE MEDINATOUL SALAM 2	490 109 181 133 163 139 175 244 150
KOUNGHEUL	KOUNGHEUL FASS THIEKENE IDA MOURIDE SALY ESCALE LOUR ESCALE RIBOT ESCALE MAKA YOP MISSIRAH WADENE NGAINTHE PATHÉ	260 157 147 150 182 122 106 157 128

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
MALEM HODDAR	MALEM HODDAR 83 DAROU MINAME 119 KHELCOM 08 NDIOBENE SAMBA LAMO 56 NDIOUM NGAINTHE 93 DIANKE SOUF 138 SAGNA 268	

REGION DE KAOLACK

GUINGUINEO	GUINGUINEO 212
	FASS 51
	KHELCOM BIRANE 101
	MBADAKHOUNE 139
	NDIAGO 91
	NGATHIE NAOUDE 108
	DARA MBOSS 50
	GAGNICK 75
	MBOSS 50
	NGELOU 73
	OUROUR 86
	PANAL OUOLOF 55
	KAOLACK 2.607
	KAHONE 167
	KEUR BAKA 183
	LATMINGUE 236
KAOLACK	NDOFFANE 169
	THIARE 172
	KEUR SOCE 187
	NDIAFFATE 277
	NDIEDIENG 208
	DYA 137
	GANDIAYE 163
	NDIEBEL 110
	SIBASSOR 99
	THIOMBY 140

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
NIORO	NIORO	259
	KAYEMOR	168
	MEDINA SABAKH	357
	NGAYENE	172
	DABALY	94
	DAROU SALAM	201
	GAINTHE KAYE	179
	PAOS KOTO	150
	POROKHANE	240
	TAIBA NIASSENE	213
	KEUR MABA DIAKHOU	189
	KEUR MADABEL	124
	KEUR MANDONGO	77
	NDRAME ESCALE	140
	WACK NGOUNA	289

REGION DE KEDOUGOU

KEDOUGOU	KEDOUGOU	332
	BANDAFASSI	119
	DINDIFELO	56
	NINEFECHA	55
	TOMBORONCOTO	94
	DIMBOLI	56
	FONGOLIMBI	58
SALEMATA	SALEMATA	52
	DAKATELI	45
	KEVOYE	31
	DAR SALAM	37
	ETHIOLI	35
	OUBADJI	20
SARAYA	SARAYA	39
	BEMBOU	97
	MEDINA BAFFE	52
	KHOSSANTO	45
	MISSIRA SIRIMANA	66
	SABODALA	75

REGION DE KOLDA

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
KOLDA	KOLDA	772
	DIOULACOLON	133
	GUIRO YERO BOCAR	99
	MEDINA EL HADJI	86
	SALIKEGNE	36
	SARE YOBA DIEGA	29
	TANKANTO ESCALE	92
	BAGADADJI	104
	DABO	63
	DIALAMBERE	88
	COUMBACARA	82
	MAMPATIM	129
	MEDINA CHERIF	97
	SARE BIDJI	128
	THIETY	37
MEDINA YORO FOULAH	MEDINA YORO FOULAH	39
	BADION	78
	FAFACOUROU	51
	BOUROUCO	153
	BIGNIRABE	52
	KOULINTO	50
	NDORNA	77
	DINGUIRAYE	91
	KEREWANE	141
	NIAMING	89
	PATA	33
VELINGARA	VELINGARA	295
	BONCONTO	88
	LINKERING	121
	MEDINA GOUNASS	380
	SINTHIANG KOUNDARA	132
	OUASSADOU	113
	PAKOUR	102
	PAROUMBA	104
	DIAOBE -KABENDOU	178
	KANDIAYE	83
	KANDIA	152
	KOUNKANE	116
	NEMATABA	78
	SARE COLY SALLE	149

REGION DE LOUGA

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
KEBEMER	KEBEMER	320
	DAROU MARNANE	86
	DAROU MOUSTY	410
	MBACKE CADIOR	44
	MBADIANE	63
	NDOYENNE	58
	SAM YABAL	67
	TOUBA MERINA	60
	BANDEGNE OUOLOF	122
	DIOKOUL DIAWRIGNE	138
	GUEOUL	97
	KAB GAYE	90
	NDANDE	253
	THIEPPE	105
	KANENE NDIOB	99
	NGOURANE OUOLOF	86
	LORO	99
	SAGATTA GUETH	139
	THIOLOM FALL	179
LINGUERE	DAHRA	358
	LINGUERE	238
	BARKEDJI	186
	GASSANE	120
	THIARGNY	88
	THIEL	108
	DODJI	123
	LABGAR	94
	OUARKHOKH	166
	BOULAL	129
	DEALY	150
	AFFE DJOLOF	57
	SAGATTA DJOLOF	119
	THIAMENE PASS	155
	KAMB	99
	MBEULEUKHE	34
	MBOULA	107
	TESSEKERE FORAGE	109
	YANG YANG	66

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
LOUGA	LOUGA COKI GUETH ARDO NDIAGNE PETE OUARACK THIAMENE CAYOR KEUR MOMAR SARR NGUER MALAL NGANDE SYER KELLE GUEYE MBEDIENE NGUIDILIE NIOMRE LEONA NGUEUNE SARR SAKAL	1.104 210 77 88 52 152 274 237 121 96 102 103 220 152 257 140 248

REGION DE MATAM

KANEL	KANEL AOURE BOKILADJI OUAOUNDE DEMBACANE ORKADIERE SEMME HAMADY HOUNARE NDENDORY ODOBERE SINTHOIUM BAMAMBE BANADJI WOURO SIDY	157 267 269 91 65 397 84 125 286 67 155 297
MATAM	MATAM OUROSSOGUI AGNAM CIVOL DABIA OREFONDE THILOGNE BOKIDIWE NABADJI CIVOL NGUIDJILONE OGO	248 220 365 246 235 134 475 537 128 408
RANEROU FERLO	RANEROU LOUGRE THIOLY OUDALAYE VELINGARA	57 71 222 173

REGION DE SAINT-LOUIS

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
DAGANA	DAGANA	348
	RICHARD TOLL	621
	DIAMA	384
	NGNITH	192
	RONKH	221
	ROSS BETHIO	152
	ROSSO SENEGAL	184
	BOKHOL	206
	GAE	142
	MBANE	300
PODOR	NDOMBO SANDJIRY	68
	NDIOUM	216
	PODOR	190
	AERE LAO	172
	DOUMGA LAO	266
	GOLERE	80
	MADINA DIATHBE	314
	MBOUMBA	66
	MERY	223
	WALALDE	72
	BODE LAO	39
	DEMETTE	54
	DODEL	362
	GAMADJI SARE	229
	GUEDE CHANTIER	61
	GUEDE VILLAGE	469
	FANAYE	362
	NDIAYENE PEINDAO	322
	NIANDANE	81
SAINT-LOUIS	BOKE DIALOUBE	404
	GALOYA TOUCOULEUR	91
	MBOLO BIRANE	256
	PETE	53
	SAINT-LOUIS	2,396
	FASS NGOM	160
	GANDON	448
	NDIEBENE GANDIOL	207
	MPAL	106

REGION DE SEDHIOU

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
BOUNKILING	BOUNKILING	70
	BOGHAL	115
	DJINANY	33
	NDIAMACOUTA	80
	NDIAMALATHIEL	100
	TANKON	121
	BONA	81
	DIACOUNDA	61
	INOR	88
	KANDION MANGANA	19
	DIAMBATI	71
	DIAROUME	152
	FAOUNE	108
	MADINA WANDIFA	139
GOUDOMP	GOUDOMP	156
	DIATTACOUNDA	49
	DJIBANAR	114
	KAOUR	50
	MANGAROUNGOU SANTO	89
	SAMINE	58
	SIMBANDI BALANTE	173
	YARANG BALANTE	113
	KARANTABA	117
	KOLIBANTANG	79
	BAGHERE	93
	DIODOUBOU	46
	NIAGHA	102
	SIMBANDI BRASSOU	116
	TANAFF	68
SEDHIOU	MARSASSOUM	96
	SEDHIOU	301
	DIANNAH BA	56
	DIANAH MALARY	30
	DIENDE	108
	KOUSSY	69
	OUDOUCAR	78
	SAKAR	65
	SAMA KANTA PEULH	36
	DJIBABOUYA	55
	BEMET BIDJINI	92
	SAN SAMBA	117
	BAMBALY	138
	DJIREDJI	149

REGION DE TAMBACOUNDA

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
BAKEL	BAKEL 184 BELE 153 KIDIRA 114 SINTHIOU FISSA 75 GATHIARY 23 MADINA FOULBE 16 SADATOU 55 TOUMBOURA 27 BALLOU 188 DIAWARA 93 GABOU 166 MOUDERY 188	
GOUDIRY	GOUDIRY 88 BALA 65 KOAR 63 GOUMBAYEL 53 BOYNGUEL BAMBA 100 DOUGUE 56 KOUSSAN 69 SINTHIOU MAMADOU BOUBOU 96 BANI ISRAEL 37 BOUTOUCOUFARA 34 DIANKE MAKHA 58 KOMOTI 50 KOULOR 81 KOTHIARY 42 SINTHIOU BOCAR ALY 38	
KOUMPENTOUM	KOUMPENTOUM 120 BAMBA THIALENE 115 KAHENE 90 MERETO 88 NDAM 77 MALEM NIANI 33 KOUTHIABA OUOLOF 121 KOUTHIA GAYDI 60 PASS KOTO 70 PAYAR 112	

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA 1.053 KOUSSANAR 182 SINTHIOU MALEME 137 MAKACOLIBANTANG 197 NDOGA BABACAR 114 NIANI TOUCOULEUR 73 DIALACOTO 99 MISSIRAH 249 NETTEBOULOU 115	

REGION DE THIES

MBOUR	MBOUR 2.166 JOAL FADHIOUT 453 FISSEL 288 NDIAGANIAO 355 NGUENIENE 300 SANDIARA 234 SESSENE 191 THIADIAYE 193 DIASS 385 MALICOUNDA 589 NGAPAROU 126 NGUEKHOKH 337 POPENGUINE 136 SALY PORTUDAL 361 SINDIA 374 SOMONE 108	
	KHOMBOLE 218	
	POUT 288	
	THIES NORD 1.211	
	THIES EST 1.593	
	THIES OUEST 1.032	
	DIENDER GUEDJ 316	
	KAYAR 246	
	KEUR MOUSSA 435	
	FANDENE 300	
	NOTO 444	
	TASSETE 220	
	NDIEYENE SIRAKH 254	
	NGOUDIANE 272	
	THIENABA 246	
	TOUBA TOUL 403	

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
TIVAOUANE	TIVAOUANE 811 MEKHE 257 DAROU KHOUDOSS 508 MBORO 319 MEOUANE 331 TAIBA NDIAYE 276 KOUL 236 MERINA DAKHAR 317 PEKESSE 192 MBAYENE 77 NIAKHENE 118 NGANDIOUF 183 THILMAKHA 134 MONT ROLLAND 182 NOTTO GOUYE DIAMA 253 CHERIF LO 204 PAMBAL 115 PIRE GOU REYE 236	

REGION DE ZIGUINCHOR

BIGNONA	BIGNONA 476 THIONCK ESSYL 142 DIOULOULOU 72 DJINAKY 159 KAFOUNTINE 277 KATABA 1 195 BALINGHORE 62 DIEGOUNE 97 KARTHIACK 97 MANGAGOULACK 102 MLOMP 47 COUBALAN 120 NIAMONE 79 OUONCK 93 TENGHORI 236 DJIBIDIONE 72 OULAMPANE 108 SINDIAN 120 SUEL 103	
---------	--	--

DEPARTEMENTS	COMMUNES	Nombre d'électeurs représentant 2% de l'électorat pour le soutien de la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes
OUSSOUYE	OUSSOUYE DIEMBERING SANTHIABA MANJACK MLOMP OUKOUTT	76 235 62 143 119
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR ADEANE BOUTOUPA CAMARACOUNDA NIAGUIS ENAMPORE NYASSIA	1.987 167 78 162 69 107

Art. 2. - La liste des électeurs soutenant la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes est composée des rubriques suivantes, conformément au modèle joint en annexe :

- République du Sénégal ;
- le nom complet de l'entité ;
- la nature des élections pour lesquelles la candidature est présentée ;
- la commune concernée ;
- un tableau comportant, en colonne :
 - * prénoms et nom ;
 - * date et lieu de naissance ;
 - * le numéro d'identification national ;
 - * le numéro d'électeur ;
 - * la signature de l'électeur.

Art. 3.- Le Directeur général des Élections et le Président de la Commission électorale nationale autonome (C.E.N.A) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

ANNEXE

MODELE DE LISTE D'ELECTEURS SOUTENANT UNE CANDIDATURE INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

.....(1)

ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 2022

LISTE DES ELECTEURS
SOUTENANT UNE CANDIDATURE INDEPENDANTE (2)

COMMUNE de.....(3)

N°	Prénoms et Nom	Date et lieu de naissance	Numéro d'identification national (N.I.N)	Numéro d'électeur	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
etc					

(1) Nom complet de l'entité regroupant des personnes indépendantes.

(2) Tous les électeurs souteneurs de la candidature doivent être inscrits dans la commune où l'entité se présente. Leur nombre est déterminé par le présent arrêté.

(3) Le nom de commune où l'entité se présente.

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste, le mode « paysage » doit être utilisé.

Arrêté ministériel n° 033406 du 14 octobre 2021 fixant le nombre d'électeurs devant soutenir la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes au niveau de chaque Département

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

VU la Constitution

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur, modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;

VU le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2021-562 du 10 mai 2021 portant fixation de la date du prochain scrutin pour le renouvellement général du mandat des conseillers départementaux et municipaux ;

VU le décret n° 2021-976 du 26 juillet 2021 portant révision exceptionnelle des listes électorales en vue des élections départementales et municipales du 23 janvier 2022,

ARRÈTE :

Article premier. - En application des dispositions des articles L.245 et R.44 du Code électoral, le nombre d'électeurs représentant deux pour cent (2%) de l'électorat de chaque département et ceux constituant un pour cent (1%) au moins de ce nombre dans chacune des communes composant la moitié de celles que compte le département, pour le soutien d'une candidature présentée par une entité regroupant des personnes indépendantes, en vue de sa participation aux élections départementales du 23 janvier 2022, est fixé conformément au tableau ci-dessous.

Si les résultats du calcul de ces pourcentages tombent sur un nombre décimal, le nombre entier suivant est retenu.

DEPARTEMENTS	2% de l'électorat du département	Moitié des communes constitutives du département	1% au moins des 2% de l'électorat du département à recueillir dans chacune de ces communes
KEUR MASSAR	4.557	03	46
RUFISQUE	5.084	06	51
BAMBÉY	2.390	06	24
DIOURBEL	2.367	06	24
MBÄCKE	7.326	08	74
FÄTICK	3.313	09	34
FOUNDIOUGNE	2.497	09	25
GOSSAS	896	03	09
BIRKELANE	965	04	10
KAFFRINE	1.780	05	18
KOUNGHEUL	1.406	05	15
MALEM HODAR	762	04	07
GUINGUINEO	1.086	06	11
KAOLACK	4.849	07	49
NIORO	2.845	08	29
KEDOUGOU	767	04	08
SALEMATA	218	03	03
SARAYA	371	03	04
KOLDA	1.969	08	20
MEDINA Y. FOULAH	849	06	09
VELINGARRA	2.085	07	21
KEBEMER	2.507	10	26

DEPARTEMENTS	2% de l'électorat du département	Moitié des communes constitutives du département	1% au moins des 2% de l'électorat du département à recueillir dans chacune de ces communes
LINGUERE	2.499	10	25
LOUGA	3.627	09	37
KANEL	2.255	06	23
MATAM	2.992	05	30
RANEROU FERLO	521	02	06
DAGANA	2.813	06	29
PODOR	4.366	11	44
SAINT-LOUIS	3.314	03	34
BOUNKILING	1.231	07	13
GOUDOMP	1.416	08	15
SEDHIOU	1.383	07	14
BAKEL	1.276	06	13
GOUDIRI	923	08	10
KOUMPENTOUM	884	05	09
TAMBACOUNDA	2.214	05	23
MBOUR	6.590	08	66
THIES	6.874	08	69
TIVAUANE	4.740	09	48
BIGNONA	2.649	10	27
OUSSOUYE	633	03	07
ZIGUINCHOR	2.567	03	26

Art. 2. - La liste des électeurs soutenant la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes est composée des rubriques suivantes, conformément au modèle joint en annexe :

- République du Sénégal ;
- le nom complet de l'entité ;
- la nature des élections pour lesquelles la candidature est présentée ;
- le département concerné ;
- un tableau comportant, en colonne :
 - * prénoms et nom ;
 - * date et lieu de naissance ;
 - * le numéro d'identification national ;
 - * le numéro d'électeur ;
 - * la commune de vote de l'électeur ;
 - * la signature de l'électeur.

Les électeurs représentant un pour cent (1%) au moins du global de 2% et devant provenir de chacune de la moitié des communes constitutives du département, doivent être sur la même liste.

Art. 3. - Le Directeur général des Elections et le Président de la Commission électorale nationale autonome (CENA) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

ANNEXE

MODELE DE LISTE D'ELECTEURS SOUTENANT UNE CANDIDATURE INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

.....(1)

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 23 JANVIER 2022

**LISTE DES ELECTEURS
SOUTENANT UNE CANDIDATURE INDEPENDANTE (2)**

DEPARTEMENT de.....(3)

N°	Prénoms et Nom	Date et lieu de naissance	Numéro d'identification national (N.I.N)	Numéro d'électeur	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
etc					

(1) Nom complet de l'entité regroupant des personnes indépendantes.

(2) Tous les électeurs souteneurs de la candidature doivent être inscrits dans l'une des communes constitutives du département où l'entité se présente. Leur nombre est déterminé par le présent arrêté.

(3) Le nom de département où l'entité se présente.

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste, le mode « paysage » doit être utilisé.

Arrêté ministériel n° 033407 du 14 octobre 2021 fixant le nombre d'électeurs devant soutenir la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes au niveau de chaque Ville

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

VU la Constitution ;

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur, modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;

VU le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2021-562 du 10 mai 2021 portant fixation de la date du prochain scrutin pour le renouvellement général du mandat des conseillers départementaux et municipaux ;

VU le décret n° 2021-976 du 26 juillet 2021 portant révision exceptionnelle des listes électorales en vue des élections départementales et municipales du 23 janvier 2022,

ARRÈTE :

Article premier. - En application des dispositions des articles L.296 et R.44 du Code électoral, le nombre d'électeurs représentant deux pour cent (2%) de l'électorat de chaque Ville et ceux constituant un pour cent (1%) au moins de ce nombre dans chacune des communes composant la moitié de celles que compte la Ville, pour le soutien d'une candidature présentée par une entité regroupant des personnes indépendantes, en vue de sa participation aux élections municipales du 23 janvier 2022, est fixé conformément au tableau ci-dessous.

Si les résultats du calcul de ces pourcentages tombent sur un nombre décimal, le nombre entier suivant est retenu.

VILLES	2% de l'électorat de la Ville	Moitié des communes constitutives de la Ville	1% au moins des 2% de l'électorat de la Ville à recueillir dans chacune de ces communes
DAKAR	13.584	10	136
GUEDIAWAYE	3.921	03	40
PIKINE	7.558	06	76
RUFISQUE	2.343	02	24
THIES	3.835	02	39

Art. 2. - La liste des électeurs soutenant la candidature d'une entité regroupant des personnes indépendantes est composée des rubriques suivantes, conformément au modèle joint en annexe :

- République du Sénégal ;
- le nom complet de l'entité ;
- la nature des élections pour lesquelles la candidature est présentée ;
- la ville concernée ;
- un tableau comportant, en colonne :
 - * prénoms et nom ;
 - * date et lieu de naissance ;
 - * le numéro d'identification national ;
 - * le numéro d'électeur ;
 - * la commune de vote de l'électeur ;
 - * la signature de l'électeur.

Les électeurs représentant un pour cent (1%) du global de 2% et devant provenir de chacune de la moitié des communes constitutives de la ville, doivent être sur la même liste.

Art. 3. - Le Directeur général des Elections et le Président de la Commission électorale nationale autonome (C.E.N.A) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

ANNEXE

MODELE DE LISTE D'ELECTEURS SOUTENANT UNE CANDIDATURE INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

.....(1)

ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 2022

**LISTE DES ELECTEURS
SOUTENANT UNE CANDIDATURE INDEPENDANTE (2)**

VILLE de.....(3)

N°	Prénoms et Nom	Date et lieu de naissance	Numéro d'identification national (N.I.N)	Numéro d'électeur	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
etc					

(1) Nom complet de l'entité regroupant des personnes indépendantes.

(2) Tous les électeurs souteneurs de la candidature doivent être inscrits dans l'une des communes constitutives de la ville où l'entité se présente. Leur nombre est déterminé par le présent arrêté.

(3) Le nom de la ville où l'entité se présente.

Recommandation : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste, le mode « paysage » doit être utilisé.

PARTIE NON OFFICIELLE**ANNONCES**

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particulier

**Récépissé de déclaration de création
de l'Association n° 020550/
MINT/DGAT/DLPL/DAPA**

Le Directeur général de l'Administration territoriale,

Vu le Code des obligations civiles et commerciales, donne récépissé à Madame la Présidente d'une déclaration en date du : 05 avril 2021 faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

SOUKY ACADEMIE

dont le siège social est situé : villa n° 5536, Sicap Liberté V à Dakar

Décision prise le : 1^{er} mars 2021

Pièces fournies :

Statuts

Procès-verbal

Liste des membres fondateurs

Composition du Bureau

Soukèye CISSE *Présidente* ;

El hadji Rawane LO *Secrétaire général* ;

Saliou CISSE *Trésorier général*.

Dakar, le 1^{er} octobre 2021.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Yaye Dib Dance (Maman Dib Danse)

Siège social : Diamalaye, villa n° TE - 112 - Dakar

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- travailler pour le développement et l'émergence de la communauté artistique de la localité, échange culturelle d'ici et ailleurs ;
- contribuer à l'émancipation sociale et à la formation civique de la population ;
- promouvoir l'action culturelle, production de spectacles.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

M^{me} Oumou SAGNA, *Présidente* ;

M. Abdoulaye KA, *Secrétaire général* ;

M^{me} Ramatoulaye SAGNA, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 000105 GRD/AA/BAG en date du 05 mai 2021.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : ASSOCIATION DENOMMEE : « NOUVELLE VISION POUR L'EVEIL DES CONSCIENCES (NOVEC) »

Objet :

- d'unir les personnes animées d'un même idéal et de créer parmi elles des liens d'entente et de solidarité ;
- de contribuer à l'émancipation sociale et à la formation civique des populations.

Siège social : Sis à Palène DIOP, Département de Tivaouane

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. Modou DIOP, *Président* ;

Moustapha FALL, *Secrétaire général* ;

Mor DIOP 1, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 14-072 GRT/AA/md en date du 28 mai 2014.

Etude Bineta Thiam DIOP, *notaire à Dakar VI*
Pikine Khourounar - Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 23.168/DP, appartenant à la Société dénommée les Constructions Métalliques Africaines (CMA). 2-2

Etude Bineta Thiam DIOP, *notaire à Dakar VI*
Pikine Khourounar - Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 23.169/DP, appartenant à la Société dénommée les Constructions Métalliques Africaines (CMA). 2-2

OFFICE NOTARIAL
Me Momar GUEYE, *notaire*
Matam, Immeuble Mory DIAW
à l'angle Fadel Escalier gauche 2^{ème} Etage Appt. n° 08

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie authentique du Certificat d'inscription du titre foncier n° 1099/M, du livre foncier de Matam, appartenant à Monsieur Bouh Ould Sidi Abdoullah DIAKITE, né le 1^{er} janvier 1957 à Kaédi. 2-2

CABINET D'AVOCAT Me Serigne DIONGUE
Avocat à la Cour
Sacré Cœur 3 extension derrière Supermarché Auchan
à côté de la Boulangerie jaune
Dakar - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'inscription du droit au bail portant sur le lot d'une superficie de 2000 m², situé à Bargny, à détacher par voie du titre foncier n° 546/R, appartenant à Monsieur Habib FAYE né le 14 octobre 1972 à Dakar. 1-2

Etude de Maître Touba DIOP
Avocat à la Cour
68, Rue Wagane DIOUF x Amadou Assane NDOYE - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des Certificats d'Inscription de l'hypothèque de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie dite BICIS, inscrite le 07 juillet 1977 sur les titres fonciers n° 7.293/DK ; n° 7.298/DK ; à 7.360/DK, appartenant tous à la Société civile Immobilière COLBERT. 1-2

Etude de Maître Edouard Samuel SAGNA
Notaire
64, Rue Amilcar Cabral - Léona - Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 245/KK, appartenant à Messieurs Sidy Ahmet Ben AMRAN, Birahim Ben AMRANE et Madame Métou Ben AMRANE. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4.642/KK, appartenant à Monsieur El hadji Malick THIOYE. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7.381/KK, appartenant à Monsieur Mamadou Mounirou LY. 1-2

Etude de Me Cheikh CISSE
Avocat à la Cour
Sud Foire, lot n° 10, Appt. 301 C, 3^{ème} Etage

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 643/R d'une superficie de 800 m², situé à Rufisque, appartenant au sieur Abdoulaye DIOP, né le 09 janvier 1910 à Saint-Louis (Sénégal). 1-2

CABINET D'AVOCATS
Me Fara GOMIS, *Avocat à la Cour*
90, Avenue Blaise Diagne à Dakar - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 10129/DG reporté au livre foncier de Grand Dakar sous le TF n° 6.500/GR, appartenant à Taffesir SAKHO d'une superficie de 241 m² sis à Dakar Bopp. 1-2

Cabinet Maître Ousseynou NGOM
Avocat à la Cour
Ouest Foire, Cité Bourgi lot n° 1, route de l'aéroport en face Auchan - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 12959/GR ex. TF n° 6.905/DG, terrain d'une superficie de 241 m² situé à Dakar Lotissement BOPP (lot n° 70) inscrit au nom de Monsieur Pierre LY. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 16928/DG, terrain d'une superficie de 176 m² situé à Dakar Sicap Darabis (lot n° 163) inscrit au nom de Monsieur Cheikh GUEYE. 1-2

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7420
